

## Contraintes

Les exportateurs canadiens doivent surmonter divers obstacles :

- en Chine, le secteur de la construction ne forme pas un marché unique, mais plusieurs marchés aux caractéristiques très différentes;
- le marché chinois est complexe et hermétique; souvent, il n'y a pas de données ou celles qui existent ne sont pas fiables;
- les droits de douane sur les produits de construction demeurent très élevés et le pays favorise la formation de coentreprises qui fabriquent sur place, en Chine;
- l'absence de financement pose un problème constant;
- les lois qui régissent l'industrie ne sont pas claires et la réglementation change rapidement; la complexité du code du bâtiment est une autre difficulté;
- la concurrence des pays étrangers et des entreprises manufacturières chinoises est très forte;
- à Hong Kong, l'industrie de la construction est bien établie et très évoluée; la concurrence est vive, la présence sur place est importante et les prix sont un facteur déterminant.

## Plan d'action

Dans ce secteur, les objectifs du Plan d'action sont les suivants :

- faire mieux connaître aux Chinois les technologies et les produits canadiens en organisant des missions, des salons professionnels et des séminaires techniques;
- fournir des conseils et des renseignements plus détaillés sur les débouchés pour les produits et services, l'évolution du marché, les règlements et la possibilité d'obtenir un financement à l'exportation;

- profiter de projets, comme celui de l'ACDI sur l'efficacité énergétique des bâtiments et le projet de démonstration de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) à Shanghai, pour présenter les produits et services canadiens en RPC;
- proposer des projets menant à l'exportation de produits et de services de construction, dans le cadre de la préparation d'un plan d'action en vue du protocole d'entente entre le ministère chinois de la Construction, Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC) et la SCHL;
- aider les entreprises canadiennes à trouver en Chine des représentants, des agents et d'autres partenaires commerciaux ainsi qu'à former des coentreprises.

## ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

### Contexte commercial

Dans son Neuvième Plan quinquennal (1996-2000), la Chine a déterminé que le secteur de l'électricité était nettement prioritaire. Bien que la Chine soit actuellement le deuxième producteur d'énergie électrique au monde, après les États-Unis, elle doit ajouter chaque année plus que l'équivalent des installations de production de la baie James seulement pour répondre à la demande.

Profil :

- La puissance installée a presque triplé depuis 1987, pour dépasser maintenant 235 000 mégawatts.
- Objectif national : capacité de 300 000 mégawatts en l'an 2000; 500 000 mégawatts d'ici l'an 2020.

L'énergie thermique est la principale source d'électricité de la Chine, avec 76 p. 100 de la production. L'énergie hydro-électrique représente 23 p. 100 de la production; viennent ensuite l'énergie nucléaire et les autres sources d'énergie, qui représentent moins de 1 p. 100. On prévoit qu'en l'an 2000 la

part de l'énergie thermique dépassera 80 p. 100, que celle de l'énergie hydraulique ne sera plus que de 16 p. 100 et que la part de l'énergie nucléaire et des autres sources d'énergie demeurera proche de 1 p. 100.

Dans le cadre des efforts continus du gouvernement chinois pour établir une base commerciale plus rationnelle pour le développement permanent de l'énergie électrique, les actifs d'exploitation du ministère de l'Énergie électrique ont été transférés à la société d'énergie de l'État, créée récemment. Le ministère de l'Énergie électrique continuera d'être responsable des fonctions d'établissement des politiques et de réglementation, jusqu'à ce que ces fonctions soient transférées à un organisme gouvernemental central, qu'il reste à déterminer, vraisemblablement en 1998.

Les progrès dans le domaine de la réglementation ont été plus lents. Bien que la loi sur l'électricité soit entrée en vigueur en avril 1996, un certain nombre de règlements d'application connexes, dont ceux portant sur l'établissement des prix, restent encore à venir. De même, des règlements additionnels dans des domaines propres à la participation étrangère dans ce secteur n'ont été publiés que récemment. En se fondant sur l'expérience acquise dans plusieurs projets pilotes, le gouvernement est aussi en train de préparer des lignes directrices pour les projets à réaliser dans le cadre de contrats de CET qui seront concentrés sur des centrales thermiques et sur des centrales hydrauliques de moins de 250 mégawatts.

### Débouchés

On prévoit que l'augmentation de la capacité de production d'énergie, d'ici l'an 2000, sera assurée, dans une proportion pouvant atteindre 30 p. 100 par des entreprises étrangères, le reste des travaux pouvant être exécutés par des firmes chinoises.

Par suite de la réorganisation récente, on demande aux administrations et aux organismes locaux de jouer un rôle davantage proactif dans la réalisation et le financement des projets de construction de centrales électriques à partir de sources d'énergie

hydrauliques, thermiques et de cogénération, même s'il faudra toujours obtenir les approbations des niveaux centraux pour les projets plus importants, de plus de 30 millions de dollars américains. Le financement de ces projets continue de soulever des problèmes sérieux. Bien que les institutions financières internationales (IFI) aient été une source importante de financement pour ce secteur, leur participation diminue.

Même si les possibilités de réalisation de projets indépendants de production d'électricité (PIPE) augmentent, ces projets doivent être examinés attentivement en faisant preuve d'une diligence raisonnable en ce qui a trait à la réglementation, qui demeure incomplète. On signale qu'un certain nombre d'investisseurs étrangers cessent de s'intéresser aux grands projets d'électricité pour concentrer leurs efforts sur les petits, à cause de problèmes financiers et bureaucratiques. Un certain nombre de promoteurs du secteur privé, dont plusieurs sont établis à Hong Kong, étudient les possibilités de participation à des PIPE en Chine et constituent une autre voie d'accès au marché pour les fournisseurs canadiens de biens et services.

On prévoit réaliser d'autres centrales nucléaires, particulièrement dans les régions côtières, plus riches, où l'on manque de ressources énergétiques. La remise à neuf des centrales existantes et du réseau de transport depuis longtemps négligé sont aussi des priorités, comme aussi l'électrification rurale.

### Contraintes

Dans l'ensemble, le financement demeure la principale contrainte. On estime que pour atteindre son objectif pour l'an 2000, la Chine devra investir environ 100 milliards de dollars américains dans le seul secteur de l'électricité. Les autorités espèrent obtenir jusqu'à 20 p. 100 de ces capitaux de sources étrangères, dont les sommes nécessaires pour installer environ 35 000 mégawatts dans le cadre de PIPE. Le travail en cours sur la restructuration du secteur et sur l'élaboration d'un cadre réglementaire amélioré vise à éliminer des